

Péages routiers en Europe :

Péage routier en Norvège :

Nouveau système de péage routier, au moyen de caméras placées sur des portiques sous lesquels passent les véhicules. Deux méthodes de paiement sont possibles : soit on souscrit au système "Autopass" sur internet avec prélèvement automatique sur CB, soit on ne fait rien et une société anglaise se charge d'identifier puis de contacter les propriétaires des véhicules 2 à 3 mois plus tard, sans frais.

Site norvégiens :

<http://www.visitnorway.com/fr>

ainsi que :

<http://www.visitnorway.com/fr/Informations-sur-la-Norvege/Informations-aux-voyageurs/Voyager-a-linterieur-de-la-Norvege/Prepare-your-car-holiday/Peage-et-Auto-Pass-en-Norvege/>

Péage routier en Pologne :

Il a été instauré depuis juillet 2012 pour **tous** les véhicules > 3.5 T. Il faut louer un boîtier électronique à la frontière. Il y a un site dédié, en allemand et en anglais (pas en français). Mais la page de calcul du coût est incompréhensible ! Et sans le boîtier, l'amende est sévère. J'ai traversé ce pays en juillet au retour de Scandinavie, et n'ai vu aucune info en cours de route ni à la frontière...

Site polonais :

<http://www.pologne.travel/fr/actualites/nouvelle-taxe-routiere-en-pologne-via-toll/>

Péage routier en Suisse :

Pour les véhicules > 3.5 T, camping-cars inclus, plusieurs possibilités remplacent la vignette autoroutière : forfait mensuel ou annuel, ou pour une durée de 10 jours (forfait valable 1 an). Formulaire à récupérer sur leur site internet, puis à mettre en œuvre aux frontières les plus importantes, mais pas le dimanche. Valable pour

toutes les routes, pas seulement les autoroutes. Voilà où l'on en est au XXIème siècle, quand on laisse sévir les technocrates. Info : une fois payé le forfait de 10 jours, on note sur le formulaire les jours à passer en Suisse, même si on reste immobilisé plusieurs jours dans un camping. Evidemment, si on ne fait que traverser le pays en 1 journée, on ne note que cette journée. Le prix journalier est de 3.25 CHF, avec un minimum de perception de 25 CHF. Voir le formulaire en P.J.

Site suisse :

http://www.ezv.admin.ch/zollinfo_firmen/steuern_abgaben/00500/00591/index.html?lang=fr
